

Drame familial chez Jennifer Hudson

■ **L'époux de la sœur aînée de l'actrice aurait tué sa mère et son frère**

CHICAGO ▽ Le beau-frère de l'actrice américaine Jennifer Hudson a été interpellé dans l'enquête sur le meurtre de la mère et du frère de la jeune femme, alors que son neveu de 7 ans, était activement recherché par la police samedi.

L'homme interpellé est l'époux de la sœur aînée de l'actrice, Julia Hudson, dont il est séparé. C'est le fils de celle-ci, dont il est donc le beau-père, qui est porté disparu depuis le drame, selon les témoignages de voisins et les médias américains. Aucune charge n'a pour l'instant été retenue contre lui, a déclaré la police de Chicago.

Le suspect est en liberté conditionnelle depuis 2006 après avoir passé 7 ans en prison, notamment pour une tentative de meurtre, selon les médias américains. Sur sa page internet MySpace, il met en avant ses liens avec Jennifer Hudson, révélée par le film *Dreamgirls* qui lui avait valu un Oscar. "Jennifer Hudson est la sœur de ma femme. Je suis fière d'elle et je ne lui souhaite que du bien dans tout ce qu'elle entreprend", écrit-il.

Jennifer Hudson, 27 ans, attendue à Chicago, mène également avec succès une carrière dans la musique. Elle effectuait ces dernières semaines la promotion de son dernier film, *La vie secrète des abeilles*.

Les corps des deux victimes avaient été découverts vendredi après-midi par Julia Hudson, qui avait alerté la police, signalant également la disparition de son fils.

L'agent de Jennifer Hudson, Lisa Kasteler, a confirmé que les victimes étaient bien la mère de l'actrice, Darnell Donnerson, 57 ans, et son frère, Jason Hudson, 29 ans.

Selon les autorités, M^{me} Donnerson a été touchée par balles à la tête et son fils à la poitrine. "Je ne peux croire qu'une telle chose s'est produite. Tout le monde s'entendait bien dans la famille", a déclaré un ami de longue date de la famille.

La police de Chicago a indiqué que les meurtres semblaient résulter d'une dispute familiale.



Jennifer Hudson, 27 ans, a été révélée par le film *Dreamgirls* qui lui avait valu un Oscar (AP)

Droit de réponse

■ **OKC dit ne pas être une "secte" mais une "association bouddhiste"**

BRUXELLES ▽ Rui de Carvalho Oliveira, président de l'ASBL Ogyen Kunzang Chöling, nous fait parvenir le droit de réponse suivant suite aux articles publiés dans *La Dernière Heure - Les Sports* le 30 août dernier et intitulé *L'OKC devant les tribunaux* et *La secte qui brise les familles*.

"Nous serions donc une "secte", "prétendument bouddhiste", tentant d'obtenir la "soumission complète" des membres par de prétendues "manœuvres frauduleuses". Nous nous serions livrés à des "prises d'otages" (?), aurions fraudé l'ONSS, les enfants seraient "maltraités". Monsieur Robert Spatz serait coupable de percevoir des loyers de son patrimoine immobilier et de prétendus faits de mœurs. L'instruction de cette affaire s'étendit de 1997 à 2003. De nombreuses pièces ont été déposées : rapports psychiatriques, du géomètre expert, de l'expert financier, de l'inspection académique, enquêtes sociales au sujet des enfants, décision de non-lieu à assistance éducative, décision d'ouverture d'une école privée et contre-expertise financière relevant les graves lacunes et les erreurs commises par l'expert désigné par le juge d'instruction. Ces pièces ont été ignorées. OKC est une association bouddhiste existant depuis 1972. Le bouddhisme est reconnu en Belgique comme "conviction philosophique"

et OKC s'inscrit dans une authentique tradition bouddhiste tibétaine, réalité attestée par un nombre important de pièces du dossier de l'instruction. Notre organisation bouddhiste est communautaire et, comme certaines communautés chrétiennes, nous avons des activités commerciales par l'intermédiaire de sociétés. La majeure partie des revenus est mise en commun. C'est un choix librement consenti par chacun. La gestion et les revenus reviennent aux associés actifs, membres de la communauté, et non à Monsieur Spatz qui a ses propres revenus, principalement d'immeubles hérités de son père. Notre mode de fonctionnement sur le plan économique est proche d'un "Kibboutz". De nombreux membres ont quitté la vie communautaire, quand ils le désiraient et en bons termes. Le dossier contient un grand nombre de lettres d'anciens, étonnés des poursuites judiciaires, les accusations ne correspondent pas à leur expérience. Une infime minorité ont sans doute regretté ce choix de vie communautaire, le plus souvent à l'occasion de divorces et de problèmes de garde d'enfant. Quant à la prétendue "soumission", les rapports d'experts psychiatriques vont en sens inverse. On ne voit d'ailleurs pas à quoi elle servirait : les revenus des activités commerciales servent exclusivement à couvrir les besoins de la vie communautaire et à la poursuite des objectifs religieux. Quant à la "prise d'otage", nous ne voyons pas de quoi il pourrait bien s'agir. Nous sommes scandalisés d'entendre que 50.000.000 BEF auraient été prétendument détournés

à l'ONSS. Cela fait 35 ans que les activités commerciales existent. Une comptabilité transparente et régulière est tenue, contrôlée comme pour toute entreprise. Soutenir que les associés actifs qui travaillent dans les structures commerciales seraient de prétendus "faux indépendants" n'est pas justifiable. Il est douteux que l'Etat belge modifie sa position, alors que des enquêtes sociales réalisées avant 1997 n'ont pas relevé d'anomalies. La plupart des enfants sont éduqués en France dans un pensionnat et y suivent le programme scolaire officiel français. L'école primaire a le statut d'école privée reconnue. L'enquête sociale faite à la demande du juge des enfants de Digne conclut que la situation des enfants est privilégiée, le souci pédagogique des responsables est réel, l'épanouissement des enfants est manifeste et le cadre de vie est adapté à leurs besoins. Tout abus et toute maltraitance ont été exclus. Selon l'Inspection académique française, le niveau d'éducation des enfants est au-dessus de la moyenne française. Le juge des enfants à Digne, en accord avec le procureur de la république, conclut au non-lieu à assistance éducative. Les accusations en matière de mœurs n'ont d'appui que les allégations non vérifiées des prétendues victimes, et Monsieur Spatz les conteste de la façon la plus ferme. Nous espérons que la lumière sera faite vis-à-vis de la justice, des médias et du public belge sur notre choix de vie philosophique et notre mode de vie communautaire, et que les doutes existant encore sur notre authenticité et notre bonne foi seront dissipés."

Une bouteille de 75 cl,
après 75 ans.
Nous n'avons jamais
été pressés.



Ces 75 ans, nous ne les avons pas vu passer. Pourtant, dans l'une des plus anciennes brasseries familiales de Belgique, le temps a toujours eu le dernier mot. Brasser une Bush demande des années de savoir-faire. « Vous avez une minute ? » ne fait donc pas partie de notre vocabulaire. Surtout lorsqu'il s'agit de célébrer les 75 ans de la Bush, célèbre grande bière et fleuron de la Brasserie Dubuisson. Car là encore, nous avons pris le temps de réfléchir. Et la réponse s'est imposée : une Bush Ambrée Triple et une Bush Blonde Triple, en bouteilles de 75 cl, spécialement créées pour l'occasion. Refermentées en bouteilles, elles développent des arômes puissants et offrent des saveurs plus rondes. De véritables chefs-d'oeuvre en bouteilles. Deux très grandes bières pour faire durer le plaisir.



Bush. L'explosion des sens.

75 ans, 4 x 75 cents de réduction

 <p>BON -0,75€ à l'achat d'une bouteille de 75cl de BUSH Ambrée Triple</p>  <p>9 820138 010754</p> <p><small>Offre non cumulable. Valable uniquement en Belgique et au GD Luxembourg jusqu'au 31.12.2008.</small></p> <p><small>Avis aux détaillants : La Brasserie Dubuisson, Chaussée de Mons 28 à 7904 Pipaix s'engage à rembourser la contrepartie de ce bon pour autant que sa remise ait été faite à l'achat du produit indiqué. Ce bon doit être renvoyé à Promocontrol, Avenue des Pâquerettes 55 à 1400 Waterloo.</small></p>	 <p>BON -0,75€ à l'achat d'une bouteille de 75cl de BUSH Blonde Triple</p>  <p>9 820138 030752</p> <p><small>Offre non cumulable. Valable uniquement en Belgique et au GD Luxembourg jusqu'au 31.12.2008.</small></p> <p><small>Avis aux détaillants : La Brasserie Dubuisson, Chaussée de Mons 28 à 7904 Pipaix s'engage à rembourser la contrepartie de ce bon pour autant que sa remise ait été faite à l'achat du produit indiqué. Ce bon doit être renvoyé à Promocontrol, Avenue des Pâquerettes 55 à 1400 Waterloo.</small></p>
 <p>BON -0,75€ à l'achat de 8 bouteilles de BUSH Ambrée 25cl</p>  <p>9 820138 080757</p> <p><small>Offre non cumulable. Valable uniquement en Belgique et au GD Luxembourg jusqu'au 31.12.2008.</small></p> <p><small>Avis aux détaillants : La Brasserie Dubuisson, Chaussée de Mons 28 à 7904 Pipaix s'engage à rembourser la contrepartie de ce bon pour autant que sa remise ait été faite à l'achat du produit indiqué. Ce bon doit être renvoyé à Promocontrol, Avenue des Pâquerettes 55 à 1400 Waterloo.</small></p>	 <p>BON -0,75€ à l'achat de 8 bouteilles de BUSH Blonde 25cl</p>  <p>9 820138 060759</p> <p><small>Offre non cumulable. Valable uniquement en Belgique et au GD Luxembourg jusqu'au 31.12.2008.</small></p> <p><small>Avis aux détaillants : La Brasserie Dubuisson, Chaussée de Mons 28 à 7904 Pipaix s'engage à rembourser la contrepartie de ce bon pour autant que sa remise ait été faite à l'achat du produit indiqué. Ce bon doit être renvoyé à Promocontrol, Avenue des Pâquerettes 55 à 1400 Waterloo.</small></p>

Copie destinée à alegria@inbox.com